

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3216

présenté par
Mme Dubos

à l'amendement n° 1379 de Mme Jacqueline Maquet

ARTICLE 28

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« . Ils disposent d'un »

les mots :

« , qui disposent d'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.